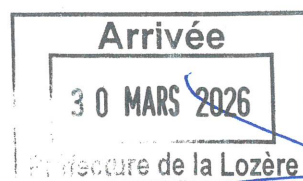


2026/

**Département de la Lozère**  
**COMMUNE DE GRANDRIEU**  
**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 mars 2026**



Membres en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Date de convocation : 23/03/2026  
Date d'affichage : 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire par le maire sortant, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

**Étaient présents** : Robert QUISSAC - Pierre-Emile SYLVAIN – Christophe RICOU – Krystelle PONTIER – Olivier MERLE – Magalie SAVOIE – Guillaume MARTIN – Amélie CAYROCHE – Justine MALLET – Camille BELIN – Clarisse DELMAS – Killian THERON – Philippe LELARD – Agnès GHIO – Alexandre MERLEN  
**Secrétaire de séance** : Killian THERON

**Absents** :

**Excusés** :

**Procurations** :

\*\*\*\*\*

27032026- Délib-03

**Objet : Election des adjoints au maire.**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15 (quinze)

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0 (zéro)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15 (quinze)

Majorité absolue : 8 (huit)

Ont obtenu :

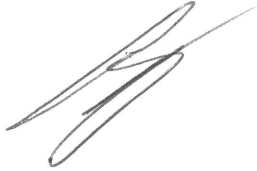
– Liste de M. MARTIN Guillaume, Mme PONTIER Krystelle et M. RICOU Christophe : 12 (douze) voix

– Liste de Mme PONTIER Krystelle, M. LELARD Philippe et Mme GHIO Agnès : 3 (trois) voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

La liste de M. MARTIN Guillaume ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. MARTIN Guillaume (1er adjoint), Mme PONTIER Krystelle (2ème adjoint) et M. RICOU Christophe (3ème adjoint).

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
**Pierre-Emile SYLVAIN**



Le secrétaire de séance,  
**Killian THERON**

